



Concours national

Ma thèse en 180 secondes – MT180

Règlement

ARTICLE I - Règles et contraintes techniques de MT180

Les contraintes techniques décrites ci-dessous s'appliqueront à tous les doctorants participants, sans exception.

A - Chronomètre :

- les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche doctorale ;
- un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Il peut être situé en face du candidat et visible si ce dernier le désire.

B - Gardien du temps :

- une personne gardienne du temps est placée de manière à être visible par le candidat sans le perturber. Quand le participant est prêt à commencer sa présentation, il l'indique au gardien du temps par un signe très clair, convenu à l'avance. Le démarrage du chronomètre est ensuite marqué par un signal fort. Le participant peut alors commencer sa présentation ;
- s'il le souhaite, le candidat peut être averti 30 secondes avant la fin du chronomètre par un signal visuel significatif ;
- un signal sonore très fort (par exemple un klaxon) retentit quand les 180 secondes sont écoulées (aucune seconde de tolérance n'est accordée) ;
- Si le participant n'a pas terminé sa présentation à la fin des 180 secondes, il peut soit décider de continuer sa prestation et par là même se disqualifier de la compétition, soit décider de ne pas terminer sa présentation et donc être toujours admissible.

C - Gestion des interruptions :

- en aucun cas, le chronomètre ne peut être remis à zéro (même si le participant a un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas d'incident technique majeur ;
- si un incident technique majeur se présente (par exemple, un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas, le signal sonore de départ ne se déclenche pas), c'est l'animateur (sous l'autorité du président du jury) qui doit interrompre la compétition et le participant est autorisé à recommencer sa prestation, une fois l'incident réglé ;
- le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

ARTICLE II - Présentation orale

La présentation orale doit se faire en français. Le candidat a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions, s'il le souhaite.

Aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, n'est autorisé : pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc. Le candidat utilise le matériel disponible sur le lieu où se déroule la finale : micro (cravate, casque, bâtons, sur pied), lutrin ou pupitre, etc.

Les candidats seront informés du matériel mis à leur disposition au minimum deux semaines avant la compétition.

ARTICLE III - Support visuel

Les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un support visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé. Les candidats n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, à l'arrière de la scène. Aucun support audio ou vidéo n'est autorisé. Les textes figurant sur la diapositive doivent être en français. Les candidats doivent s'assurer que les images utilisées sont libres de droits ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour leur utilisation dans le cadre de ce concours.

Les nom et prénom du doctorant participant et le logo de son université ne doivent pas apparaître sur le visuel. Le visuel du candidat doit respecter le format, la taille et la définition demandés par les organisateurs de la compétition. Des corrections mineures peuvent être apportées à ce visuel le jour de la finale, au cours de la réunion de préparation.

Le titre de la présentation inscrit sur le visuel peut différer de celui de la thèse menée par le doctorant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Le titre complet et non vulgarisé de la thèse doit être affiché sur la diapositive de présentation (préparée par l'institution organisatrice du concours) avec le prénom et le nom du candidat. Ce titre non vulgarisé doit également être annoncé par l'animateur de la compétition avant chaque prestation.

Les organisateurs préviendront les candidats du format, de la taille et de la définition nécessaires pour leur visuel. Les candidats doivent faire parvenir leur visuel à l'AUF une semaine avant la compétition.

ARTICLE IV - Animateur

Une personne chargée d'animer la compétition sera identifiée par les organisateurs. Cet animateur est chargé de présenter les participants, d'annoncer leur sujet de doctorat non vulgarisé avant chaque prestation et de les encourager.

L'animateur a la responsabilité d'interrompre une prestation en cas d'incident technique.

ARTICLE VI - Webdiffusion, médias sociaux et droits à l'image

L'AUF est chargée d'assumer les questions de droits à l'image : chaque participant doit signer une cession de droits à l'image afin que les photos, vidéos et webdiffusion de l'évènement puissent être exploitées sur tous les canaux de communications possibles (sites Internet et médias sociaux, presse, etc.)

Dans la mesure du possible, l'AUF prendra les mesures nécessaires pour que la compétition soit diffusée sur Internet et accessible à tous.

ARTICLE VII - Jury

Les prestations des participants sont évaluées par un jury d'experts identifiés par les organisateurs. Le jury sera constitué de trois membres au moins représentant des disciplines et des fonctions diverses et incluant un spécialiste de la communication.

Les critères d'évaluation retenus sont les suivants :

A - Talent d'orateur et implication

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, etc.
- Le participant a-t-il transmis sa passion pour son sujet d'étude ?
- Le participant a-t-il suscité la curiosité du public pour son sujet ?
- Le participant a-t-il fait des liens avec les besoins de la société ou l'actualité ?

B - Vulgarisation

- Le participant a-t-il expliqué les concepts ou idées dans un langage accessible ?
- Le participant a-t-il utilisé l'humour, les figures de style, des exemples, pour illustrer son propos ?

C - La structuration de l'exposé

- La structure de l'exposé et l'enchaînement des idées ont-ils facilité la compréhension du sujet ?
- Le participant a-t-il expliqué clairement les recherches qu'il mène ?

D - Équilibre entre les différentes parties (introduction, développement, conclusion) de l'exposé.

E - Coup de cœur :

Point particulièrement exceptionnel laissé à la discrétion des membres du jury. Il peut notamment s'agir ici de souligner l'originalité de la présentation du candidat.

Une fiche d'évaluation reprenant ces critères sera remise aux membres du jury le jour du concours.

ARTICLE VIII - Jeunes chercheurs participant à la finale nationale

Les organisateurs ont convenu que le nombre total de doctorants participants à la finale nationale de MT180 ne doit pas dépasser 15 finalistes. Cette décision a été prise afin que l'activité ne s'étende pas en longueur, permettant ainsi une meilleure attention tout au long de la compétition de la part du jury, des participants et du public.

ARTICLE IX - Formation proposée aux doctorants intéressés par le concours

L'AUF propose une formation aux doctorants intéressés à participer au concours afin de les aider à préparer leur prestation. Cette formation sera dispensée à distance et animée par un spécialiste de la communication.

Bien que cette formation soit mise en place spécifiquement autour du concours MT180, il est fortement recommandé d'y apporter une attention particulière afin d'éviter le formatage des présentations. L'originalité et la personnalité des participants sont encouragées.